

Date de convocation : 2 décembre 2022 Conseillers en exercice : 23 Nombre de présents : 19 Nombre de votants : 23

Présents : Éric le Bour, Jean-Luc Moisan, Catherine Gourmelon, François Roué, Nicolas Bodennec, Christine Le Ster, Gérard Péron, Joël Suchocka, Goulven Pengam, Jean Didou, Denis Saout, Florent Cardinal, Claudie Péron, Morgan Azou, Florence Bihan, Maiwenn Morvan, Monique Le Duff, Yves Jézéquel, André Creff.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Laurence Méar à Jean-Luc Moisan, Magalie Kersauzon à Christine Le Ster, Léna Tanguy à Claudie Péron, Yvon Ropars à Yves Jézéquel.

Président de séance : Éric Le Bour

Secrétaire de séance : Gérard Péron

Délibération n° D.80.2022
Décision modificative au Budget principal 2022
et autorisation d'achat d'un bien immobilier

Monsieur Eric le Bour, Maire, expose au Conseil municipal :

1/ Qu'il est invité à se prononcer sur la modification des crédits inscrits au Budget principal 2022, comme présentée lors de la commission finances du 28 novembre 2022.

2/ Que la décision modificative est la suivante :

Section de fonctionnement :

Dépenses				
Commune de Plouescat		BS	PREV, DM	PREVU 2022
012 - CHARGES DE PERSONNEL		1 800 000,00	160 000,00	1 960 000,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 800 000,00	160 000,00	1 960 000,00

Recettes

Commune de Plouescat		BS	PREV, DM	PREVU 2022
70 - PRODUITS DES SERVICES		47 000,00	21 000,00	68 000,00
70388 - Camping Poulfoen		47 000,00	21 000,00	68 000,00
73 - IMPÔTS ET TAXES		530 000,00	139 000,00	669 000,00
7364 - Taxe sur les jeux (casino de Plouescat)		410 000,00	78 500,00	488 500,00
7381 - Taxe add.droits de mutation		120 000,00	60 500,00	180 500,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		530 000,00	160 000,00	690 000,00

Section d'investissement :

Dépenses				
Commune de Plouescat		BS 2022	PREV, DM	PREVU 2022
21 - Immobilisations corporelles			75 000,00	75 000,00
2138 - Acquisition Immobilière			75 000,00	75 000,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT			75 000,00	75 000,00

Recettes				
Commune de Plouescat		BS 2022	PREV, DM	PREVU 2022
13 - Subvention d'investissement			75 000,00	75 000,00
1321 - MAISON DE LA SANTE - DETR			75 000,00	75 000,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT			75 000,00	75 000,00

3/ Que suite à la visite de la commission travaux/urbanisme/cadre de vie, il est proposé de faire l'acquisition d'un bien immobilier situé 10 ZAC de Kergrist, sur la parcelle cadastrée AT 702, constitué d'un terrain d'une superficie de 1 560 m² sur lequel est construit un hangar de 240 m² environ ;

Monsieur le Maire entendu,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le budget principal 2022 de la Commune approuvé le 24 mars 2022,
Vu le projet de décision modificative au budget principal,
Vu l'avis favorable de la commission finances du 28 novembre 2022 ;
Vu l'avis favorable de la commission travaux/urbanisme/cadre de vie du 8 décembre 20202 ;

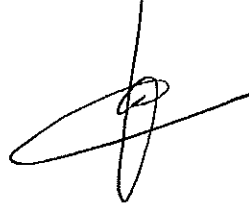
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- APPROUVE la décision modificative au Budget principal 2022 telle que présentée ci-dessus,
- APPROUVE l'acquisition du bien immobilier situé 10 ZAC de Kergrist, section cadastrée AT 702, au prix de 68 000 € auquel s'ajouteront les frais inhérents à cette acquisition immobilière.
- AUTORISE le Maire à signer tout acte inhérent à cette acquisition.

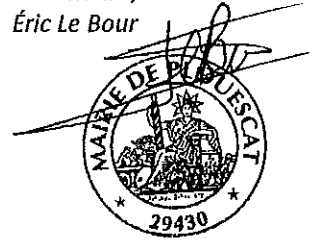
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits ;

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

La secrétaire de séance,
Gérard Péron



Le Maire,
Éric Le Bour



Certifié exécutoire compte tenu
de sa transmission en préfecture
et de sa publication sur le site
internet de la Ville le :...23/12/2022